

Date de convocation : 9 mai 2022  
Date d'affichage : 9 mai 2022

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 28  
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf mai,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

**Présents** : Robert TCHOBDRENOVITCH, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Romain BRETTE, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Mylène GARCIN, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOLO, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Josiane PANATTONI, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA et Bernadette VITALE,

**Procurations de** : Géraud DE SABRAN PONTEVES à Mylène GARCIN, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Samantha KHALIZOFF à Alain GUEYDON, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Karine MOURET à Robert TCHOBDRENOVITCH, Jacques NATTA à Josiane PANATTONI, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT.

**Absents et excusés** : Pierre AUBOIS, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Philippe EGG, Michel PARTAGE, Michel SIMOS,

Monsieur Jean-Louis ROBERT est nommé secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-055**  
**Attribution du marché "compacteur"**

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° ;  
Vu l'avis d'appel à concurrence publié le 17 mars 2022 ;  
Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Le compacteur actuellement installé au Pôle Environnement arrive en fin de vie et nécessite d'être changé. COTELUB a lancé un avis d'appel à concurrence le 17 mars 2022 avec une date limite de remise des offres le 14 Avril 2022 pour la fourniture et maintenance d'un compacteur à rouleau autonome. Seule la société PACKMAT SYSTEM a déposé une offre. L'offre technique déposée est compatible avec le besoin exprimé dans le marché.

Le montant de l'offre est de 111 941,00 €, comprenant :

- Le compacteur : 92 560 € HT ;
- Option fin de course anti collision du rouleau dans la benne : 1 500 € HT ;
- Option chauffage dans cabine : 757 € HT ;
- Contrat d'entretien de 500h/an pendant la garantie (2 ans) : 3 120 € HT ;
- Contrat de maintenance pour 500 h/an pendant 3 ans à l'issue de la garantie : 11 304 € HT.

Le délai de livraison est d'environ 6 mois

En conséquence, il est proposé de retenir l'offre de la société PACKMAT SYSTEM.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'attribuer le marché à la société PACKMAT SYSTEM ;
- De l'autoriser à signer le marché ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'attribuer** le marché à la société PACKMAT SYSTEM ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

35 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Robert Tchobdrenovitch,  
Président

